

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/366 du 12/03/86
MTERFPES-DGFR-DGPER
portant intégration et nomination de
Monsieur SIKAMBIANZILA (Daniel) dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services du Personnel de
l'Information (- Exploitation et Maint-
nance) de l'Etat.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 075/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.82 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/924 du 20.10.82 portant le statut
particulier du Personnel de l'information ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.8.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du
3.2.82, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 2.9.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
article 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.6.85 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments, et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 5.6.70, signé entre
URSS et la République Populaire du Congo ;

.../...

(/u la lettre n° 5587-MESS-CAB-DOB du 4.10.85, du Directeur de l'Orientation et des bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 82/924 du 20.10.82 et du Protocole d'Accord du 5.6.70 susvisés, Monsieur SIKA MIAMBANZILA (Daniel), ~~né le 16 septembre 1956 à Dolisie,~~ Titulaire du Diplôme de la Maîtrise Es Sciences en Ingénierie, spécialité : Radiocommunication et radiodiffusion, obtenu à l'Institut Electrotechnique des Télécommunications d'Odessa, C.A.S. POPOV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel de l'Information (Exploitation et Maintenance), et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information des Postes et Télécommunication.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de Prise de Service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /.-

Brazzaville, le 12 Mars 1986

Par le Premier ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA.6

- Ange Edouard P. O. U. N. G. U. I.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- SGPCE/BST..... 2
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- M.I.P.T..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 2
- SGG/BC..... 2/-